

J'ai dû louper un épisode...

les interviews de Pascale Fourier

Christian Laval,

docteur en sociologie, auteur avec Pierre Dardot de La nouvelle raison du monde, éditions La Découverte, 2009

Interview du 24 Mars 2009

Thème: Néolibéralisme !

Partie 3 / 4

L'UE, une construction ordo-libérale

Pascale Fourier : À entendre certains hommes de Gauche, j'ai l'impression qu'ils pensent que l'Union européenne est libérale de façon circonstancielle. Est-ce que c'est vrai ou est-ce que c'est constitutif ?

Christian Laval: Je crois qu'il y a une mécompréhension des bases de la construction de l'Europe. Évidemment, on pourrait dire qu'il y a des responsables de la Commission européenne qui sont plus ou moins libéraux: on peut effectivement considérer que Barroso est plus libéral que ne l'était Jacques Delors par exemple, mais enfin ce n'est encore que des appréciations superficielles. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'histoire de l'Europe et l'histoire du néolibéralisme sont complètement liées. Il ne s'agit pas ici d'un slogan, il ne s'agit pas de dire que l'Europe a dérivé à un certain moment vers l'ultralibéralisme, quelque chose de ce genre. Non. Il s'agit de bien comprendre que la construction de l'Europe s'est faite sur un certain nombre de bases doctrinales qui ont été posées dans les années 30 par ce que

l'on appelle « l'école de Fribourg » en Allemagne. Ce courant de pensée a été également qualifié de « ordo-libéralisme ». « Ordo » pour reprendre ici le nom d'une revue qui s'appelait Ordo et qui était la revue de ces néolibéraux allemands, dont l'une des figures de proue a été Walter Eucken. Ce courant de pensée, extrêmement important, bien connu évidemment en Allemagne, a été moins bien connu ailleurs et en particulier en France. Pourtant, c'est ce courant de pensée qui a édicté, produit, les grands principes sur lesquels ont été bâti l'Europe moderne. Et ce que nous voyons se développer, se déployer, depuis la fin des années 50, c'est la mise en pratique de ces principes qui ont été d'abord très actifs en Allemagne et puis qui ensuite ont été mis en place en Europe.

Peut-être faudrait-il rappeler ce que disent ces néolibéraux allemands, qu'on appelle les « ordo-libéraux ». Ce qu'ils expliquent, c'est que l'ordre de marché n'est absolument pas une création naturelle; ce n'est pas un ordre naturel, c'est un ordre construit. Ça, c'est déjà un point extrêmement important. Le marché,

ce n'est pas ce que les laisser-fairistes du XVIIIe siècle disaient, quelque chose qui viendrait spontanément et qui serait issu de la nature humaine, non, au fond, c'est lié, c'est dépendant, d'une intervention politique, d'une intervention publique. Donc il n'y a pas du tout cette opposition assez schématique qu'on trouve entre le marché et l'État. C'est l'État qui est créateur du marché. Et pas seulement créateur du marché: c'est l'État qui a la responsabilité de l'entretien et du fonctionnement du marché.

Comment ? Eh bien par une série de politiques. Au fond ce qu'ils faut mettre en place, ce sont des politiques qui vont permettre le fonctionnement de l'ordre de la concurrence parce que, pour eux, le marché, c'est d'abord la concurrence. Ces politiques sont de plusieurs sortes.

Il y a une politique qu'ils appellent une politique « ordonnatrice » ou une politique du cadre: au fond il s'agit de créer, de mettre en place, une législation qui fera fonctionner l'économie et peut-être plus encore la société selon le principe général de la concurrence. Il faut un droit économiques, en gros si vous voulez. L'une des expressions de cela, c'est ce qu'on peut appeler le droit de la concurrence. C'est aussi finalement la mise en place d'organismes qui vont lutter contre les cartels, contre les monopoles. Ce sont tous les dispositifs qui vont permettre à un système de prix de fonctionner. Cette politique du cadre, c'est donc une législation économique. Et il s'agit de constitutionnaliser le principe de la concurrence: ça, c'est un point extrêmement important. C'est l'idée que, dans l'État de droit qu'il faut construire, il n'y a pas seulement la mise en place le respect des libertés fondamentales: dans la constitution elle-même, on doit trouver les principes de la concurrence économique. Et c'est bien d'ailleurs ce qu'ont pu reprocher les opposants au Traité constitutionnel de 2005. C'est bien ce qu'ils reprochaient, mais sans toujours savoir qu'ils touchaient là un point essentiel de la doctrine. C'est que lorsqu'on veut construire des institutions politiques, etc, il faut toujours y inclure des principes économiques considérés comme des principes constitutionnels.

Ca, c'est la première idée. La constitution de la concurrence. La constitution de l'économie de marché. L'économie de marché comme

principe constitutionnel. D'une certaine façon, ça veut dire que les citoyens font un choix fondamental au départ et définitif. Ils font un choix fondamental et définitif pour l'économie de marché. Et donc l'État, les institutions politiques, les responsables politiques etc. ont le devoir constitutionnel de mener des politiques qui seront toujours conformes au marché et à la concurrence. Je veux dire que c'est leur devoir fondamental. Aucune politique ne doit être menée qui ne serait pas conforme au marché. Je dis « conforme au marché » puisque c'est l'expression consacrée par les ordo-libéraux. On peut mener toutes sortes de politiques, d'une certaine façon le champ d'intervention peut être extrêmement vaste: on peut s'occuper de l'égalité hommes/femmes, on peut s'occuper des handicapés, on peut s'occuper de plein de choses, on peut même dans certains cas essayer de mettre en place une fiscalité qui sera favorable aux plus démunis, etc. Ce n'est pas forcément une politique toujours favorable aux riches et qui serait tout à fait odieuse, non : on peut mener toutes sortes de politiques, mais le point fondamental, le critère fondamental d'une bonne politique, c'est qu'elle respectera toujours le système de marché concurrentiel érigé en principe suprême qui a toutes les vertus.

Et cette politique du cadre, elle implique également l'indépendance de la banque centrale puisque il s'agit de retirer aux pouvoirs politiques trop influencés par des intérêts privés ou des intérêts collectifs comme les syndicats, il s'agit de retirer au fond aux pouvoirs politiques le pouvoir de l'émission monétaire. Pourquoi ? Parce que, pour que les agents économiques puissent fonctionner dans cette économie de marché, il faut qu'ils aient une monnaie qui soit stable. Il faut en gros que les prix n'augmentent pas pour qu'ils aient un système de prix, un système d'information, qui fonctionne.

Alors, une fois qu'on a compris que l'État, finalement, avait comme principale mission la construction de ce cadre de la concurrence, vous voyez pourquoi nous avons affaire à une Europe fondamentalement néolibérale. Ce qui s'est fait en Europe depuis les années 50 respecte, disons dans sa tendance dominante, les principes ordo-libéraux. Dans la réalité, c'est un petit peu plus compliqué bien sûr puisqu'il a fallu faire des compromis et des compromis par exemple avec des

positions françaises qui étaient des politiques qui étaient celle des politiques intégrées : c'était par exemple la politique agricole commune, c'était des choses de ce genre qui n'était pas foncièrement ordo-libérale. Donc si vous voulez l'Europe est en effet un grand compromis. Mais dans ce compromis, ce qui l'emporte c'est cette logique dont je parle.

Je crois que les ordo-libéraux ont défini une politique du cadre d'un côté, une politique de l'ordre, mais ils ont aussi admis qu'il y avait des politiques qui étaient des politiques d'interventions ponctuelles dans ce qu'ils appellent le « processus ». Au fond ils opposent le « cadre », le cadre législatif, disons l'ensemble de l'armature juridique qui permet de fonctionner, et puis aussi la monnaie dont j'ai parlé, ils opposent ce cadre au « processus économique », c'est-à-dire finalement à l'activité spontanée des individus, des agents économiques, dans le cadre justement qui a été fixé par la législation.

Ce processus n'est pas forcément équilibrant: il peut y avoir des perturbations diverses, et par exemple il peut y avoir des déséquilibres entre l'offre et la demande soit sectorielle soit générale. Et donc on ne s'interdit pas d'intervenir ponctuellement dans ce processus. Là aussi avec beaucoup de précautions puisque les interventions doivent être conformes au marché.

Au fond, la logique ordo-libérale est simple. Plus la politique du cadre, c'est-à-dire une politique qui permettra le fonctionnement d'une économie concurrentielle, sera efficace, plus le cadre sera bien posé, installé, respecté, moins on aura besoin d'intervenir dans le processus économique.

Je crois que là on a dessiné quelque chose qui ressemble fort, quand même, à ce qui a été mis en place. Je pense par exemple à la primauté en Europe de la politique de la concurrence. Je veux dire que c'est quand même l'axe central, ça a été justement un principe constitutionnalisé - non seulement le traité de 2005 mais en fait depuis 1957. Et puis deuxièmement avec la mise en place d'une banque centrale indépendante qui correspond complètement, pleinement, à ce que les ordo-libéraux avaient dessiné comme organisation d'une économie de marché.

Pascale Fourier : J'ai peut-être une question

bête, mais comment ça se fait que des hommes de Gauche aient accepté cela? Il y a deux possibilités: soit ils ne savaient pas du tout que l'ordo-libéralisme existait et franchement ils se sont faits avoir; soit ils savaient et ils ont accepté que finalement l'Europe soit mise en mouvement selon ces principes qui étaient complètement antinomiques avec leur propre pensée....

Christian Laval : Ce qui est assez curieux, c'est que l'ordo-libéralisme a été identifié assez tôt, en particulier en Allemagne, vraiment comme une politique de droite. Des gens qui étaient ministre des finances puis ensuite chancelier comme Ludwig Erhart, qui étaient au pouvoir après la guerre, c'était la droite allemande, la droite allemande à laquelle s'opposait la social-démocratie allemande. Et par exemple, ce qu'on a appelé « l'économie sociale de marché », c'était le mot d'ordre de qui ? Des ordolibéraux, c'est-à-dire de la droite.

Le phénomène le plus curieux sur lequel les historiens doivent se pencher, c'est en effet celui de savoir comment les principes de l'ordo-libéralisme, qui étaient les principes de la droite libérale allemande, ont été progressivement diffusés et acceptés par les formations politiques sociale-démocrates, par les syndicalistes, par tout un ensemble de formations politiques, en Allemagne et dans le reste de l'Europe - et en particulier en France.

Prenons le cas de la France. Ceux qui vont être les principaux relais de cette pensée néolibérale, comme l'avait très bien vu Michel Foucault dans ses cours du collège de France, ceux qui prennent le relais, ce sont Giscard et Raymond Barre dans les années 70. Raymond Barre, par ses fonctions à la Commission européenne (il a été longtemps commissaire européen), était quelqu'un qui était vraiment l'un des convertis parmi les économistes, qui a été un des plus adeptes de cet ordo-libéralisme, mais sans le dire comme tel... Il l'a dit dans les marges en quelque sorte...., mais enfin c'est quelqu'un qui a vraiment pris à son compte cet ordo-libéralisme.

Alors la gauche, dans les années 70, s'oppose évidemment au néolibéralisme de Giscard et de Barre. Qu'est-ce qui se passe ?

Qu'est-ce qui se passe avec l'arrivée de la gauche au pouvoir ? Il se passe que, au bout de deux ans, trois ans, on arrive à une pause. Et Jacques Delors va être le grand promoteur de cette pause économique. Et changement total d'orientation à ce moment-là: la construction de l'Europe sur des bases ordolibérale va être le nouvel objectif que se donne le parti socialiste. Et avec lui une partie de la gauche.

Pourquoi ? Quelles ont été les justifications ? Les justifications ont été des justifications fallacieuses, on peut le dire, puisqu'il s'agissait au fond de dire que cette construction de l'Europe avec du droit à la concurrence, avec de la loi du cadre, c'était le meilleur rempart contre le méchant, le mauvais capitalisme anglo-saxon.

Au fond le libéralisme « ultra », il était au-delà de la Manche, il était au-delà de l'Atlantique. En Europe, nous construisions au contraire un rempart, une barrière, sans comprendre en réalité que ce que nous faisons en Europe, c'était finalement de construire une autre version du néolibéralisme. Nous développons la branche européenne du néolibéralisme.

Donc, si vous voulez, moi je vois ça comme un jeu de dupes en quelque sorte. De mensonge en mensonge, de tromperie en tromperie, on en est venu à gauche, dans une partie de la gauche, à prétendre que par exemple l'économie sociale de marché était au fond un mot d'ordre de gauche, était quasiment équivalent au socialisme.

Alors là, c'est vraiment l'ironie de l'histoire, et on essaie de le montrer justement dans notre livre, l'économie sociale de marché, c'est très précisément ce qui doit se mettre en place à la place de l'État-providence même. Je veux dire que c'est fondé sur la responsabilisation individuelle, sur la logique du petit entrepreneur, beaucoup plus que sur des logiques sociales. Il y a bien une composante morale, oui, mais laquelle ? Il s'agit au fond de tout faire reposer sur l'individu, petit chef d'entreprise, qui devra assumer l'ensemble des risques sociaux etc. au détriment précisément de logique de solidarité.

En d'autres termes, on a changé jusqu'au sens des mots, on les a renversés d'une certaine façon. Ainsi, à un moment donné, avec un livre de Michel Albert, on a essayé de

prétendre qu'il y avait un capitalisme rhénan complètement opposé à un capitalisme anglo-saxon et que, la construction de l'Europe, c'était au fond l'extension de ce capitalisme rhénan qui était beaucoup plus social etc. etc. En fait, il y a eu des opérations de confusion. Je crois qu'aujourd'hui l'important c'est de refaire l'histoire. Refaire l'histoire de tout cela, pour bien montrer que la construction européenne n'est pas une construction de gauche, c'est le moins qu'on puisse dire. La tendance dominante est celle de la construction d'un ordre concurrentiel, avec des tentatives qui n'aboutiront pas nécessairement, avec des développements radicaux ces dernières années qui ont consisté non seulement à faire que la concurrence soit l'objectif des institutions, mais que la concurrence devienne même un principe de construction.

Je m'explique. Au fond, les ordo-libéraux des deuxième et troisième générations ont commencé à dire que ce, qu'il fallait, c'était mettre en concurrence les systèmes sociaux et les systèmes fiscaux, c'est-à-dire faire en sorte que les pays qui avaient les systèmes de protection sociale les moins développés, qui avaient et les systèmes fiscaux les moins lourds pour le capital l'emportent sur les autres. Et ce genre de concurrence entre systèmes sociaux et fiscaux, on le trouve par exemple dans la fameuse des directives Bolkestein qui consiste précisément à mettre en concurrence des travailleurs qui n'étaient pas régis par les mêmes lois sociales et évidemment de donner ainsi une prime aux entreprises et aux artisans qui auraient le moins de charges à payer etc. etc. On voit donc bien qu'il y a cette pente-là, qui continue, qui reste toujours active...

Je pense que ces ordo-libéraux « radicaux », si je puis dire, n'ont pas tout à fait abandonner la lutte, même si aujourd'hui, je crois qu'ils vont peut-être se faire plus discrets, étant donné les questions que tout le monde se pose sur la viabilité d'un système de marché concurrentiel. Mais on peut se demander peut-être également si une partie de la gauche ne va pas reprendre ces esprits, si je puis dire, et ne va pas réévaluer au moins une partie de ses thèses sur l'Europe. Ce qui sera difficile, c'est de revenir sur les 20 ou 30 ans de renoncement... Il faut bien quand même assumer toutes les politiques qui ont été menées depuis au moins 1983....